



Confédération syndicale internationale  
**CONSEIL GÉNÉRAL**

Bruxelles, Belgique, du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2017

Point **5 à l'ordre du jour:**

Questions concernant les affiliations

1. Le **Conseil général est invité à accepter l'affiliation des organisations suivantes:**

Iraq	GFITU
------	-------

Les affiliations proposées sont basées sur la conclusion du Secrétariat selon laquelle ces organisations répondent aux critères d'affiliation de la CSI, tels que définis dans les Statuts de la CSI, et sur les avis positifs formulés par les Organisations régionales, après consultation des organisations membres dans les pays où nous comptons déjà des organisations affiliées.

Les informations détaillées concernant les affiliations proposées figurent à l'annexe I.

2. **Le Conseil général est invité à prendre note des demandes d'affiliation suivantes actuellement à l'examen:**

AFRIQUE:

Rép. centrafricaine	SATPC
Côte d'Ivoire	U.NA.TR-CI
Guinée	COSATREG
Kenya	TUC-KE
Maurice	AEC
Afrique du Sud	SAFTU
Tunisie	CGTT
Zambie	FFTUZ

AMÉRIQUES:

Jamaïque	NWU
----------	-----

ASIE-PACIFIQUE:

Bangladesh	BFWS
Bangladesh	JSF
Israël	Koach La'Ovdim – syndicat démocratique
Jordanie	FITU
Palestine	GFITUP
Sri Lanka	Sri Lanka Plantation Employees Union
Vietnam	VLF

EUROPE:

France	FSU
Tadjikistan	FTuiT
Ukraine	Fédération des syndicats des travailleurs des petites et moyennes entreprises d'Ukraine

Une brève description de la situation de ces demandes d'affiliation actuellement à l'examen figure à l'annexe II.

3. **Le Conseil général est invité à prendre note de la demande d'affiliation en suspens à long terme suivante:**

Sahara occidental                      UGT-SARIO

Une brève description de la situation de cette demande d'affiliation en suspens à long terme figure à l'annexe III.

4. **Le Conseil général est invité à ne plus examiner les demandes d'affiliation suivantes:**

Costa Rica	CCTD
Pérou	CSP
Pérou	CTP
Taiwan	TCTU
Ouganda	COFTU

Une brève description des raisons pour lesquelles il est proposé de ne plus examiner ces demandes d'affiliation figure à l'annexe IV.

5. Autres questions concernant les affiliations

V.I CSA/Alternativa Democrática Sindical

V.II Ouzbékistan, FTUU

V.III Organisation et enregistrement des travailleurs dans l'économie informelle, y compris parmi les membres de la CSI

Les informations concernant ces propositions figurent à l'annexe V.

6. Organisations associées (OA)

Le Conseil général est invité à:

- a. accorder le statut d'Organisation associée à:

Turquie                                      Kamu-Sen

- b. prolonger le statut d'Organisation associée de:

Bolivie	CRISOL
Croatie	HUS
Timor-oriental	TLTUC
Guinée	UDTG
Iraq	GFWUI
Iraq Kurdistan	KUWU
Kirghizistan	FPKg
Lesotho	LECODU
Papouasie-Nouvelle-Guinée	PNGTUC
Slovaquie	NKOS
Ouzbékistan	FTUU

Les informations concernant ces propositions figurent à l'annexe VI.